



HAL
open science

Master Management, commerce international

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Management, commerce international. 2017, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02028725

HAL Id: hceres-02028725

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028725v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Management, commerce international

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Culture, sciences sociales et humanités

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Management, commerce international* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) forme des cadres et experts multilingues pour les activités de commerce à l'international. Les enseignements se déclinent sur un tronc commun et trois spécialités répartis sur les deux années du master : *Commerce international* (CI), *Commercialisation internationale des vins* (CIV) et *Management des projets touristiques et e-Tourisme* (MpeT). La spécialité CI développe des compétences sur l'approche interculturelle des marchés. La spécialité CIV prépare les étudiants au développement des activités commerciales liées à la vente des produits de la filière vinicole. La spécialité MpeT forme à la gestion et au management des projets innovants (*e-marketing* et *m-tourisme*) conçus dans un objectif de durabilité du point de vue environnemental et de bonne gouvernance.

Le master s'inscrit dans le champ de formation *Culture, sciences sociales et humanités*. Il est rattaché à l'Unité de formation et de recherche UFR-*ip Droit, Economie et Gestion*, composante du champ de formation. Dans ce cadre, le master *Management, commerce international* s'inscrit dans les objectifs de l'établissement de répondre à la formation aux enjeux culturels, patrimoniaux et agro-scientifiques. Il est un élément constitutif du pôle tourisme développé par l'établissement. A l'issue du master, l'Ecole Doctorale 537 *Culture et patrimoine* forme au doctorat.

Analyse

Objectifs

Que ce soit dans le dossier, la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou le Supplément au diplôme, les objectifs professionnels et scientifiques du master sont clairement énoncés tant du point de vue de la réflexion scientifique et des connaissances à assimiler que des compétences à acquérir par les étudiants. Les compétences communes à la mention et celles visées spécifiquement par les trois spécialités permettent potentiellement aux diplômés d'occuper des postes et des fonctions de haut niveau. La formation permet en outre de préparer à un nombre important de métiers différents tels que, pour illustrer, directeur commercial import/export, directeur des achats pour les spécialités CI et CIV, directeur de structure d'hébergement, directeur d'agence de voyages, directeur d'office du tourisme pour la spécialité MepT. Quelle que soit la spécialité présentée, les métiers visés sont parfaitement bien déclinés. Ils sont le fruit d'une réflexion d'ensemble sur leurs exigences en termes de compétences. Le dossier n'apporte cependant pas d'éléments factuels et étayés pour affirmer que les métiers visés par la formation relèvent effectivement de « secteurs en plein développement », en particulier au niveau local.

Organisation

La structure de la formation est séduisante dans la mesure où elle articule de façon cohérente sur les deux années des enseignements relevant du tronc commun et des enseignements relatifs aux trois parcours de spécialisation. Une progression vers la professionnalisation est mise en œuvre sur chacune des deux années en regroupant les enseignements au premier semestre et le stage au second. Concernant les enseignements, le tronc commun représente globalement 54 % des enseignements en première année (M1) et 46 % en seconde (M2). Il délivre des compétences générales en économie, gestion et méthodologie. Les enseignements de spécialité représentent 56 % (CI), 55 % (CIV) et 57 % (MpeT) des enseignements en M1 et respectivement 56 %, 60 % et 65 % des enseignements en M2. Les enseignements de spécialité en CI sont majoritairement abordés en M1 (55 % des enseignements de spécialité) et majoritairement abordés en M2 en CIV et MpeT (respectivement 51 et 54 %). La répartition des volumes horaires, tronc commun / enseignements de spécialité, diffère au sein de la même formation, notamment en deuxième année. En outre, il peut exister un différentiel d'heures au sein d'une même spécialité en fonction des options choisies (22 heures dans le parcours CI et 34 heures dans le parcours MpeT) qui peut impliquer un différentiel global au sein du même master s'élevant jusqu'à plus de 90 heures entre deux spécialités (94 heures entre les spécialités CI et MpeT, 74 heures entre les spécialités CIV et MpeT). Le volume horaire minimal concerne la spécialité CI (658 heures) et le volume maximal concerne la spécialité MpeT (752 heures).

Le fort ancrage linguistique est un atout indéniable de la formation tout comme la volonté d'initier un des deux stages à l'étranger (obligatoire en CIV, recommandé en CI). L'importance des stages en volume (deux semestres) et en crédits européens (60) nécessiterait une structuration organisationnelle plus affirmée mais surtout une programmation des exigences et de la progression pédagogique sur les deux semestres dédiés au stage et à la production du mémoire de stage.

Depuis 2011, la formation propose une co-diplomation dans la cadre d'un master international *Management de projet touristique* (labellisé UFA - label de l'Université franco-allemande - en 2016-2017) en partenariat avec l'université de Worms (Allemagne) pour les étudiants de la spécialité MpeT. Dans le cadre de ce master international, les candidats retenus (cinq de chaque partenaire) effectuent la deuxième année du master dans l'université partenaire. La réussite aux examens donne lieu à la délivrance du diplôme allemand de Master of Arts (MA) *International Tourism Management* et du master *Management et commerce international* spécialité MpeT.

Positionnement dans l'environnement

Le master propose la dimension managériale impérative pour ce type de formation avec un positionnement spécifique sur les plans spatial et thématique. Il n'y a pas d'équivalent de niveau bac+5 au sein de l'établissement. Il existe une offre de niveau master à Aix-Marseille Université en commerce international qui ne vient pas concurrencer les spécialités développées à l'UAPV. Il en est de même pour le master *Tourisme* également proposé à Aix-Marseille qui n'aborde pas la question de la gestion et du management de l'offre touristique durable telle qu'elle est abordée dans la spécialité MpeT. Cette dernière se trouve en revanche en concurrence avec un master *Management du tourisme durable* à l'Université de Toulon.

Le master s'inscrit par ailleurs dans un pôle tourisme au sein de l'UAPV (avec la licence *Langues étrangères appliquées* - LEA et deux licences professionnelles en tourisme). La spécialité CIV est intégrée au Campus des métiers et des qualifications (Campus 3 A - Agrosociétés, Agroalimentaire et Alimentation). Elle fait en outre partie d'une offre nationale assez restreinte.

Le master jouit de solides partenariats avec le milieu socio-professionnel local (Chambre de commerce et d'industrie - CCI du Vaucluse, le syndicat professionnel de la viticulture et du négoce du vin de la Vallée du Rhône, Avignon tourisme, l'Agence départementale de développement touristique du Vaucluse - ADT Vaucluse tourisme). Cependant, il est regrettable que les relais du master en direction du réseau d'entreprises soient laissés aux associations étudiantes du master (Wine Not et Actes).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 44 intervenants dont la moitié sont des enseignants titulaires de l'établissement, représentés au trois-quarts par des enseignants-chercheurs auxquels s'ajoutent deux Professeurs associés (PAST). Les enseignants-chercheurs appartiennent à six sections du Conseil national des universités (CNU) différentes. En fonction des spécialités, ils assurent entre 25 à 43 % du volume horaire enseigné. Il n'est pas possible d'apprécier dans le dossier s'il existe des disparités disciplinaires dans les enseignements entre les trois spécialités (ce qui était relevé dans la précédente évaluation). Les vacataires professionnels représentent un éventail large de métiers marquants des secteurs visés par les trois spécialités. Par ailleurs, les fonctions des intervenants professionnels ne sont pas précisées individuellement et ne sont présentées que pour la spécialité CIV sous trois « catégories » (la pratique de la viticulture représentée par des œnologues et des ingénieurs agronomes, le management et le marketing représenté par des chefs d'entreprises ou des directeurs commerciaux, le droit représenté par des avocats et des fonctionnaires des Services de l'État). Les informations fournies dans le dossier ne permettent pas d'apprécier la concordance entre le cœur de métier des vacataires professionnels et les enseignements qu'ils dispensent pour l'ensemble du master. Ils assurent entre 42 et 47 % des heures des unités d'enseignement (UE) de spécialisation. Les enseignants extérieurs à l'UAPV assurent de 15 à 18 % du volume horaire global selon les spécialités. L'équipe pédagogique apparaît donc diversifiée dans sa composition et dans ses champs disciplinaires.

La gouvernance du master repose sur un responsable pédagogique général et des responsables par année et par spécialité. L'équipe pédagogique se réunit sept fois par an lors des conseils de perfectionnement, des commissions pédagogiques et des jurys. Au global, le master rassemble une équipe pédagogique dynamique et impliquée, à la fois très équilibrée et positivement diversifiée.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'attractivité du master est massive (550 dossiers de candidature en moyenne en M1 et 250 en M2 entre 2011 et 2015) mais affiche un recul net et régulier sur les 5 dernières années (baisse annuelle moyenne de 13 % du nombre de candidatures en M1 - de 676 dossiers de candidature en 2011 à 372 en 2015 - et de 11 % en M2 - de 334 dossiers en 2011 à 174 en 2015). Les effectifs sont en revanche relativement stables (nombre moyen d'inscrits de 66 étudiants en M1 et de 57 étudiants en M2). Il est mentionné dans le dossier que ces effectifs sont répartis équitablement entre les 3 spécialités mais aucune donnée ne permet de mesurer cette répartition. Le taux de sélection moyen entre 2011 et 2015 est de 45 % en M1 - allant de 38 % pour le taux le plus bas en 2012 à 53 % pour le taux le plus haut en 2015 - et de 53 % en M2 - de 38 % en 2012 à 65 % en 2015. Le taux de réponse moyen est de 28 % en M1 - de 20 % en 2011 à 34 % en 2014 - et de 44 % en M2 - de 35 % en 2011 à 50 % en 2012). Le dossier ne fournit aucune information permettant d'apprécier les éventuels effectifs en formation continue (FC) ou en apprentissage et le nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE).

Les taux moyens de réussite aux examens sont très bons, ils s'élèvent à 87 % des inscrits en M1 et 92 % des inscrits en M2. Il manque toutefois des informations sur les taux de réussite par spécialité.

Les résultats de l'enquête nationale administrée par l'UAPV sont peu significatifs (30 diplômés de 2010 et 29 de 2012 ont répondu à l'enquête, ce qui représente un taux de réponse moyen de 27 %). Le taux de diplômés en activité s'élève à 100 % pour chacune des trois spécialités. Les trois-quarts des emplois se situent en France, dont un tiers en région PACA, essentiellement dans des Petites et moyennes entreprises (PME) et grandes entreprises. Le niveau d'emploi relève majoritairement de l'encadrement (54 %) avec cependant une représentation du niveau intermédiaire non négligeable pour un niveau master (31 %). Les deux-tiers des emplois sont en contrat à durée indéterminée (CDI). Les niveaux de salaire restent plutôt faibles. Même si les résultats sont très parcellaires au vue du taux de réponse aux enquêtes, ils dénotent cependant d'une très bonne insertion dans les domaines et champs du master.

Place de la recherche

Le master relève à la fois du domaine Droit-Economie-Gestion, du domaine Art-Lettres-Langues et du domaine Sciences humaines et Sociales. Il est adossé à trois laboratoires de l'établissement. Le laboratoire Biens Normes et Contrats (Equipe d'accueil - EA 3788 de l'UAPV) héberge les enseignants-chercheurs de sciences économiques et de sciences de gestion ainsi que les juristes. Ses thématiques de recherche sur le patrimoine et les sociétés numériques recouvrent une partie des objectifs du master en termes de formation. Le laboratoire Identité Culturelle, Textes et Théâtralité (EA 4277 de l'UAPV) regroupe les enseignants-chercheurs en langue. Le laboratoire Espace-Dev (Unité mixte de recherche - UMR de l'Institut de recherche pour le développement - IRD, sous convention avec l'UAPV depuis 2011) accueille les enseignants-chercheurs dont les travaux portent sur le tourisme. Un certain nombre de vacataires et de PAST sont également impliqués dans les activités de recherche (docteurs ou en préparation de doctorat). Les étudiants participent également à des programmes de recherche, soit sous la forme de stage (programme ANR Terr-Hab dans le Vercors et programme A qui appartiennent les paysages - AQAPA - au Népal), soit sous la forme de travaux réalisés dans le cadre du module Gestion de projets touristiques (projet CNRS Observatoire Homme Milieu Pyrénées, Valorisation de la ressource paysagère et mutations contemporaines du système territorial en Haut-Videssos : formalisation, indicateurs, scénarios - OHM Systerpa).

Les liens avec la recherche de ce master d'essence professionnelle existent aussi au travers d'un module en M2 (Méthodologie de la recherche et des études et conseils en entreprise) dans les spécialités CI et MpeT (curieusement absent en CIV). Ce module (24 heures et 3 crédits européens) a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux métiers de la recherche et du conseil en entreprise. Il consiste à présenter les éléments méthodologiques d'exercice de ces métiers (essentiellement autour de la question des méthodes d'enquête) sur la base d'interventions réalisées par des enseignants-chercheurs. Les étudiants de la spécialité MpeT participent à des réponses à des appels d'offre de recherche en e-tourisme et muséologie avec partenariat avec des étudiants du master *Stratégie du développement culturel*. Le master et son équipe ont piloté l'organisation de trois colloques (2012, 2014 et 2016) sur la recherche en tourisme et en droit appliqué au secteur viticole. La production scientifique, conséquente, de plusieurs membres de l'équipe pédagogique est liée aux thématiques abordées dans le master. Le dynamisme des enseignants-chercheurs en termes de publications, de participations à des colloques et de programmes de recherche est significatif (participation à 43 colloques et autant de publications nationales et internationales).

La place accordée à la recherche en lien avec le master est indéniable.

Place de la professionnalisation

L'énoncé des compétences délivrées dans la formation est précis et complet comme en témoignent le supplément au diplôme et la fiche RNCP. Les objectifs de la formation ont bien été traduits pour chacune des spécialités en compétences opérationnelles, transversales et comportementales. La réflexion sur les métiers semble plus en retrait que ne le sont les dispositifs visant à aider les étudiants à élaborer leur projet professionnel (opération *stage-dating* et projets événementiels). Les relations avec le monde professionnel local et la construction de l'offre répondent à des objectifs très clairs de professionnalisation des étudiants. Le master collabore avec la CCI Vaucluse pour proposer des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (*stage-dating*, *job-dating*). La professionnalisation des étudiants est en outre développée à l'occasion des enseignements spécifiques (Insertion professionnelle, Connaissance de l'entreprise). Les étudiants sont enfin encouragés à créer des événementiels permettant d'activer le lien entre le master et le monde professionnel.

Place des projets et des stages

Les stages sont répartis sur le deuxième semestre de chaque année. La durée de chaque stage est de quatre à six mois. Les objectifs avancés pour les deux stages sont annoncés comme différents et évolutifs. Le stage de M1 consiste en une période d'observation / insertion dans une entreprise du secteur d'activité. Le stage de M2 fait l'objet d'un projet réalisé pour le compte de l'entreprise d'accueil. La dimension professionnalisante du master est renforcée par le fait que le stage représente en M1 et en M2 la moitié des crédits européens. Chacun des deux stages fait l'objet de production d'un mémoire rédigé et soutenu oralement. Le dossier évoque l'existence d'un cahier des charges du stage, mais sa matérialité n'est pas effective. Le renvoi est exclusivement fait dans le dossier en direction du carnet de suivi, avec notamment la charte des stages (non transmise) et son application (lien internet absent). Ce carnet s'apparente davantage à un récapitulatif administratif (coordonnées, contacts, conditions de travail) et à un descriptif succinct de la définition et des objectifs du stage plutôt qu'à un document d'appui et de suivi dynamique plus élaboré. Les modalités d'évaluation sont clairement présentées : le mémoire de stage représente 60 % de la note de stage, la note professionnelle 20 % et la note de soutenance 20 %. L'ensemble est donc bien structuré.

La gestion de projet ne concerne que le parcours MpeT avec une structuration effective en durée et en séances de suivi. Le projet consiste en un travail d'équipe répondant à une commande concrète proposée par un partenaire du secteur professionnel local. Dans la mesure où chaque commande implique la livraison d'une expertise réelle pour le monde professionnel, le projet contribue ainsi à la professionnalisation des étudiants. Les apports de cette pratique semblent donner satisfaction et contribuer à des échanges fructueux.

Place de l'international

L'international et sa gestion au sein du master sont une réelle réussite tant au niveau des cours dispensés en langues étrangères (excepté la spécialité CIV), des partenariats internationaux avec double diplomation, des échanges étudiants, de l'attractivité d'étudiants étrangers, d'interventions de collègues étrangers et d'échanges avec des universités étrangères. L'exemplarité du dispositif global est effective et produit des résultats tangibles remarquables.

L'élément fort de l'internationalisation de la formation est le poids donné à l'enseignement et la pratique des langues étrangères (l'anglais est obligatoire pour les trois parcours, l'allemand, l'italien ou l'espagnol sont au choix pour la deuxième langue obligatoire en CI et MepT). Le recrutement se fait par ailleurs sur la capacité des candidats à expliquer leur motivation professionnelle en anglais et dans une deuxième langue étrangère.

Le stage de M1 de la spécialité CI doit se réaliser de manière préférentielle à l'étranger. Dans la spécialité CIV, un des deux stages doit obligatoirement être réalisé à l'étranger. Les étudiants du M2 spécialité CIV suivent chaque année les formations de niveau 2 et 3 de l'organisme anglais Wine & Spirit Education Trust (WSET) qui délivre une certification en anglais sur les techniques de la viticulture, de la vinification et de la dégustation du vin.

Des projets équivalents au master international co-diplômé avec l'université de Worms sont en cours avec l'université Carlos 3 de Madrid et l'université Externado de Colombie.

On dénombre 33 mobilités sortantes en 4 ans (dont 24 Erasmus). Le master reçoit en moyenne 49 dossiers de candidature d'étudiants étrangers (hors Campus France) en M1 et 34 dossiers en M2. Le nombre moyen de candidats étrangers retenus s'élève à 11 en M1 et 13 en M2. Le dossier fournit peu d'informations sur les étudiants étrangers effectivement inscrits. Le master a accueilli 2 mobilités entrantes Erasmus en 2015-2016. On relève enfin de nombreuses mobilités entrantes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement des étudiants se réalise sur dossier et s'appuie essentiellement sur la maîtrise de deux langues étrangères par les candidats. Le dossier ne fournit pas d'autres informations sur les modalités de recrutement.</p> <p>L'aide à la réussite repose sur une formation conçue comme un ensemble de quatre semestres très dépendants en termes de progression dans l'acquisition des compétences. Elle s'appuie essentiellement sur l'investissement des responsables d'année par spécialité qui assurent un suivi individualisé des étudiants sur chaque semestre et qui peut expliquer un taux de réussite très important en M1. Hormis une mise à niveau en langue française proposée pour les étudiants étrangers primo-arrivants, les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite et de mises à niveau sont quasi-inexistants. Il n'existe pas de passerelles spécifiques, notamment favorisant l'éventuelle réorientation des étudiants en situation d'échec (moins de 10 % par an en M1 et M2).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Tous les enseignements se font en présentiel obligatoire. L'alternance n'est pas proposée. Une attention particulière est apportée au suivi des étudiants en situation de handicap, en appui avec le service dédié de l'établissement. Les étudiants en formation continue, en particulier les étudiants-salariés, bénéficient d'un régime particulier d'aménagement des études, mais il ne semble produire que de faibles résultats présentés de façon imprécise dans le dossier. La formation aux outils numériques pour les étudiants est généralisée et prend place dans de nombreux enseignements. Les méthodes de pédagogie innovante prennent place dans le projet dans le parcours MepT ou sur l'utilisation croissante de <i>serious game</i>. La place du numérique s'inscrit dans les formats désormais classiques des outils proposés par les universités (espace numérique de travail - ENT) et par une exploitation grandissante des outils bureautiques, de l'internet, des réseaux sociaux et des outils collaboratifs à la fois par les enseignants et les étudiants. La restitution lors d'un symposium sur une journée banalisée pour les projets collectifs de la spécialité MpeT constitue une pratique originale, qui pourrait se décliner dans les deux autres spécialités sur des projets au format comparable et adapté à leur spécificité.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont présentées de façon synthétique en faisant état des grandes règles de délivrance des crédits, des UE, des semestres et du diplôme. Ainsi, la délivrance du diplôme repose sur la validation des 120 crédits que composent les 4 semestres consécutifs. Chaque semestre apporte 30 crédits, ce qui implique que la moitié des crédits sont liés aux stages (30 crédits en M1 et 30 crédits en M2, soit 60 crédits au total). Les UE, les semestres et le diplôme sont obtenus avec une moyenne minimale de 10/20, les UE se compensant entre elles au sein de chaque semestre. Pour le diplôme, les semestres se compensent entre eux, sous réserve d'avoir obtenu une note minimale de 10/20 au second semestre. Le diplôme est obtenu dès lors que la moyenne compensée est égale ou supérieure à 10/20. Si l'évaluation des étudiants semble suivre des procédés très classiques, sa formulation apparaît toutefois ambiguë dans la mesure où elle suppose l'obligation d'obtenir la moyenne au stage de M1 pour pouvoir valider le diplôme, ce qui remet en question le respect de l'aspect réglementaire de compensation des semestres. Il aurait été utile de disposer d'un tableau récapitulatif des modalités de contrôle des connaissances pour apprécier réellement l'application de la diversité des modes d'évaluation. Une place importante est accordée aux présentations orales, en français comme dans une langue étrangère.</p> <p>Les jurys semestriels d'examen se réunissent en juin et en octobre ; ils comprennent l'ensemble de l'équipe de formation.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi des compétences acquises par l'étudiant repose sur l'utilisation d'une grille complète de compétences opérationnelles, transversales et comportementales délivrées pour chacune des spécialités et par UE. Cette grille, très complète, est commentée aux étudiants en début d'année universitaire. Cependant, le retour d'expérience d'utilisation de cette grille clairement exposé dans le dossier ainsi que la lecture des syllabus de l'ensemble des cours des deux années conduisent à conclure que l'effort reste à faire pour valoriser pleinement la pédagogie par compétences auprès des étudiants d'une part, et dans l'ensemble des enseignements d'autre part.</p> <p>Les compétences acquises sont bien précisées dans le supplément au diplôme de chacune des spécialités. Ce supplément au diplôme est complet et présente correctement l'ensemble des éléments requis.</p>

Suivi des diplômés

La formation utilise les résultats de l'enquête du ministère (à 24 mois) administrée par la Maison de l'Information et de l'Orientation (MOI) de l'UAPV. Les résultats ont été commentés dans la rubrique « Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études ». A noter que les diplômés gardent leur adresse universitaire, ce qui permet de suivre en interne les anciens étudiants. Les responsables pédagogiques des spécialités effectuent une veille sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn et Viadeo). Le suivi est également en partie réalisé par les associations étudiantes, via également les réseaux sociaux professionnels. Au global, la connaissance du devenir des diplômés, en dehors des doctorants qui effectuent leur thèse dans l'école doctorale de l'établissement, est fragile et ne permet pas d'alimenter les réflexions pour le développement de la formation. Il est notamment évoqué une analyse affinée des résultats des enquêtes qui n'est pas présente dans le dossier.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement du master se réunit deux fois par an. Il comprend les membres de l'équipe pédagogique et administrative de la formation, les directeurs d'UFR, les six délégués étudiants et les représentants des associations étudiantes du master. En revanche, le dossier ne mentionne pas la présence de personnalités représentant le monde socio-économique local concerné par les métiers visés par la formation. Un compte rendu du dernier conseil de perfectionnement (du 11/02/2016) atteste de ses travaux qui portent essentiellement sur des améliorations pédagogiques et l'évaluation des enseignements par les étudiants. Cette dernière repose sur un dispositif de l'établissement mis à disposition des étudiants sur leur ENT, mais son renseignement reste facultatif. La formation a mis en œuvre une procédure d'évaluation par les étudiants en interne (bilan de formation sous forme d'enquête avec un taux de satisfecit pour 2/3 des étudiants). Il ne semble pas y avoir eu d'autoévaluation plus formalisée réalisée par l'établissement. Si l'équipe pédagogique a élaboré une synthèse en termes de forces et faiblesses pour s'engager ensuite dans quelques pistes d'évolution, il ne semble pas que le conseil de perfectionnement mène de réflexion poussée sur le développement stratégique de la formation, notamment en collaboration avec des représentants du monde socio-économique local.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- L'équipe pédagogique est équilibrée et diversifiée. Elle est fortement dotée en professionnels du secteur. L'équipe d'enseignants-chercheurs impliquée dans les enseignements est de très haut niveau académique. Le lien avec les activités de recherche développées par les enseignants-chercheurs de l'établissement est dense et très enrichissant pour la formation.
- La formation est très bien insérée dans son environnement économique local, national et international.
- L'internationalisation de la formation et la dimension linguistique des enseignements sont de bon niveau.
- L'importance accordée à la professionnalisation des étudiants et aux stages est très significative durant la formation.

Points faibles :

- Le conseil de perfectionnement n'est pas ouvert aux représentants du monde socio-économique, notamment local. Ses travaux se limitent à des aspects strictement pédagogiques.
- Le faible retour des enquêtes d'insertion professionnelle implique une connaissance parcellaire du devenir des diplômés.
- L'animation du réseau d'entreprises est laissée à l'associatif étudiant.

Avis global et recommandations :

Le master *Management, commerce international* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse constitue une offre cohérente et de très bon niveau académique de formation universitaire dans les domaines du commerce à l'international, de la commercialisation à l'international des produits vinicoles, et de la gestion des produits touristiques innovants. Fortement tournée vers l'international et l'interculturalité, la formation semble répondre de manière pertinente aux besoins en compétences des secteurs socio-économiques visés avec lesquelles elle a noué de solides partenariats.

Compte tenu de leur importance en crédits européens et en durée effective, il serait souhaitable d'améliorer la structure organisationnelle des stages en développant une cellule de gestion dédiée d'une part, et en élaborant des documents d'appuis plus élaborés qui permettent d'identifier une progression concrète des exigences sur les deux semestres consacrés au stage et à la production du mémoire d'autre part. Le master souffre d'un recul de son attractivité en termes de candidatures par rapport aux excellentes données de début de période et d'une connaissance insuffisante de l'insertion de ses diplômés. Sur ce dernier point, la production de données internes au master pilotées par les associations étudiantes pourrait être un complément intéressant. Fort d'un mode de gouvernance solide et bien organisé, le master devrait profiter d'un conseil de perfectionnement déjà actif sur les questions pédagogiques, pour initier en profondeur les réflexions nécessaires sur le développement stratégique de la formation. L'ouverture du conseil de perfectionnement aux acteurs du monde socio-économique devrait y contribuer de façon significative. Enfin, la création d'un « bureau des stages et des relations professionnelles » permettrait de lui attribuer la responsabilité de structurer davantage la réflexion sur les métiers et d'animer réellement un réseau structuré d'entreprises partenaires de la formation, celui-ci ne reposant à ce jour que sur les associations étudiantes du master. Des liens de partenariat avec des entreprises pourraient ainsi être envisagés au-delà des contacts établis par les stages en prenant appui sur un ciblage précis tant au niveau national qu'international.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 26 avril 2017

V/Réf. : DEF-MA180014016 Master « Management, Commerce International »

N/Réf. : PhP/JD – 2017-098

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation du master « Management,
Commerce International », établi par l'HCERES.**

L'équipe pédagogique du MCI a apprécié la pertinence des avis formulés par les experts de l'HCERES et se propose de les prendre en compte. En particulier elle proposera, soit dès cette rentrée soit dans le cadre de la nouvelle accréditation, de s'attaquer à la question des quelques disparités disciplinaires constatées entre les trois parcours, d'élargir la participation des professionnels dans le conseil de perfectionnement, les professionnels intervenant dans le master en faisant partie de droit, aux représentants de branche. Et enfin d'étendre aux parcours CI et vin le principe d'une journée professionnelle banalisée.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Philippe ELLERKAMP